



**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
VILLE DE BOIS-DES-FILION**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion tenue le **27 janvier 2026** à compter de **19 h 30**, à l'hôtel de ville à laquelle sont présents Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marc-Antoine Aubertin
Aurélie Lemieux
Gilbert Guérette
Ginette Gagné Stoklosa
Benoist Latour

formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Charles Bélanger.

Monsieur Sylvain Rolland, directeur général et Madame Marie-Renée Houde, greffière sont également présents.

Monsieur le conseiller Denis Bourgeois est absent pour des raisons personnelles.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION.....

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres présents formant quorum au sein du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion, renoncent aux formalités de présences pour la convocation de la présente séance extraordinaire, en signant la renonciation à l'avis de convocation.

La greffière dépose le document de renonciation à l'avis de convocation.

2026-01-036

Ouverture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Guérette
Appuyé par Monsieur le conseiller Benoist Latour

Et résolu :

D'OUVRIR la présente séance extraordinaire à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-037

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux
Appuyé par Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin

Et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Mandat à *Municipal Council Lawyers Inc.* – Consultations verbales – Année 2026;
4. Octroi du contrat 2025-037 – Entretien ménager à taux horaire pour différents bâtiments municipaux - *Services d'entretien Innovium Inc.*;
5. Mise à jour de l'organigramme de la Ville de Bois-des-Filion;
6. Fin de la période d'essai de Tamara Muñoz Macias à titre d'inspectrice en bâtiment au Service de l'aménagement du territoire;
7. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 1040 concernant l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2026 et droits sur les mutations immobilières;



8. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 1041 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers;

Questions du public

9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-038

Mandat à Municonseil avocats inc. – Consultations verbales 2026

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire s'adjoindre les services d'un avocat pour obtenir des consultations juridiques verbales en droit municipal pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service reçue de la firme *Municonseil avocats inc.* datée du 1^{er} décembre 2025 satisfait les exigences de la Ville et que la greffière en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin
Appuyé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa

Et résolu :

DE MANDATER, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, la firme *Municonseil avocats inc.* aux fins de consultations juridiques verbales, pour un montant forfaitaire de deux mille cinq cent dollars (2 500 \$), taxes et déboursés en sus, le tout conformément à l'offre de service datée du 1^{er} décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-039

Octroi du contrat 2025-037 – Entretien ménager à taux horaire pour différents bâtiments municipaux – Services d'entretien Innovium inc.

CONSIDÉRANT QUE, suivant une demande de prix effectuée auprès de trois (3) entreprises, trois (3) offres ont été reçues par courriel le 8 janvier 2026, soit :

Soumissionnaires	Conformité		Prix (taxes incluses)
	Oui	Non	
Jan-Pro Canada est inc.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	100 603,13 \$
Services d'entretien Innovium inc.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	113 537,81 \$
Ménagez-vous inc.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	113 997,71 \$

CONSIDÉRANT QUE l'offre de *Jan-Pro Canada est inc.* est la plus basse offre reçue, mais non conforme et rejetée en raison d'irrégularités majeures;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de *Services d'entretien Innovium inc.* est la plus basse offre conforme reçue et que la coordonnatrice des bâtiments municipaux en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin
Appuyé par Monsieur le conseiller Benoist Latour

Et résolu :

D'OCTROYER le contrat numéro 2025-037, concernant l'entretien ménager à taux horaire pour différents bâtiments municipaux, à *Services d'entretien Innovium inc.*, pour un montant maximum de cent treize mille cinq cent trente-sept dollars et quatre-vingt-un cents (113 537,81 \$), taxes incluses;

QUE tous les documents de la demande de prix, notamment le cahier des charges numéro 2025-037, l'offre complète du 8 janvier 2026 déposée par *Services d'entretien Innovium inc.* ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat entre les parties.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-040

Mise à jour de l'organigramme de la Ville de Bois-des-Filion

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'organigramme de la Ville pour qu'il corresponde aux récents changements au sein de la structure de l'organisation municipale.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Guérette
Appuyé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux

Et résolu :

D'ADOPTER l'organigramme structurel de la Ville daté du 21 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-041

Fin de la période d'essai de Tamara Muñoz Macias à titre d'inspectrice en bâtiment au Service de l'aménagement du territoire

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2025-05-214, Tamara Muñoz Macias a été embauchée, à la fonction d'inspectrice en bâtiment, au Service de l'aménagement du territoire, et ce, en date du 14 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE selon la convention collective, Tamara Muñoz Macias était assujettie à une période d'essai d'un (1) an ou mille (1 000) heures de travail;

CONSIDÉRANT QUE Tamara Muñoz Macias a complété sa période d'essai avec succès en date du 5 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service de l'aménagement du territoire se déclare satisfaite du rendement de Tamara Muñoz Macias;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa
Appuyé par Monsieur le conseiller Benoist Latour

Et résolu :

DE METTRE FIN la période d'essai de Tamara Muñoz Macias en date du 5 janvier 2026;

DE CONFIRMER Tamara Muñoz Macias à titre d'inspectrice en bâtiment, au Service de l'aménagement du territoire, le tout conformément aux modalités prévues à la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-042

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 1040 concernant l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2026 et droits sur les mutations immobilières

Ce règlement a d'imposer, de fixer le taux de la taxe foncière en fonction des différentes catégories d'immeubles pour l'année 2026.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* Monsieur le conseiller Gilbert Guérette, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le Règlement numéro 1040 concernant l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2026 et droits sur les mutations immobilières.



- dépose le projet de Règlement numéro 1040 concernant l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2026 et droits sur les mutations immobilières.

2026-01-043

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 1041 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers

Ce règlement a pour but de fixer des tarifs de différents biens et services offerts par la Ville de Bois-des-Filion pour l'année 2026.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes Monsieur le conseiller Benoist Latour, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le Règlement numéro 1041 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers.
- dépose le projet de Règlement numéro 1041 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers.

QUESTIONS DU PUBLIC.....

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), une période de questions est tenue au bénéfice des personnes présentes.

Questions du public : Aucune

2026-01-044

Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin
Appuyé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa

Et résolu :

DE LEVER la présente séance extraordinaire à 19 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CHARLES BÉLANGER
MAIRE**

**MARIE-RENÉE HOUDE, OMA
GREFFIÈRE**